Oublier, c'est trahir — Se souvenir, c'est servir

67e Année. — N° 343. — Le numéro : 15 centimes — SAMEDI 9 DÉCEMBRE 1922.

CARILLONS
Régulateurs
Garnitures de Cheminée
DUHAMEL-LARDÉ
Horloger Diplômé
66 Grande-Rue ROUBAIX 66

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

MONTRES ET BIJOUX
DUHAMEL-LARDÉ
Horloger Diplômé
66 Grande-Rue ROUBAIX 66

ABONNEMENTS — Nord et limitrophes..... 3 mois, 12.00 ; 6 mois, 23.00 ; 1 an, 45.00. — France et Belgique..... » 13.00 ; » 25.00 ; » 48.00. — Union postale..... » 22.00 ; » 43.00 ; » 82.00.

REDACTION - ANNONCES ABONNEMENTS — ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 1199. TOURCOING : 33, rue Carnot. Téléph. 37. Chèques postaux 87 Lille.

Des « plans » allemands

L'approche de la conférence de Londres, l'appréhension soit que la France s'entende avec l'Angleterre, soit qu'elle agisse isolément, auraient-elles inspiré à l'Allemagne des craintes salutaires et des réflexions opportunes? Sommes-nous, au contraire, en présence d'une nouvelle manœuvre d'un débiteur qui cherche à détourner l'orage prêt à éclater?

Le gouvernement du Reich, en tout cas, met en ce moment une hâte fébrile à élaborer un plan destiné, dans son esprit, à résoudre pacifiquement le problème des réparations. Il est question d'une grande transaction financière permettant au débiteur de désintéresser ses créanciers. Toutefois, il ne semble pas que le gouvernement soit encore bien fixé sur le système qu'il adoptera pour atteindre ce but. D'après les nouvelles de Berlin, il hésiterait entre deux projets qu'il voulait de soumettre aux chefs de parti et aux industriels.

L'un consisterait dans une entente directe avec la France au sujet du mode des réparations. Sur les conditions de cette entente, aucun renseignement précis jusqu'à présent. On sait simplement qu'elle implique un emprunt intérieur immédiatement suivi d'un emprunt international. Le premier serait consacré en majeure partie à l'assainissement de la situation économique de l'Allemagne, c'est-à-dire à la stabilisation du mark; on ne prélèverait sur les sommes recueillies que le montant d'un faible acompte pour les réparations. Le second emprunt, devenu possible une fois que le mark aura été stabilisé par le premier, serait, lui, exclusivement destiné à payer les alliés. L'un et l'autre seraient garantis par le gouvernement, l'industrie et l'agriculture.

Passons maintenant à l'autre projet. On envisagerait la création d'une banque dite « Banque de contributions »; son capital serait de un milliard de marks-or, fourni simultanément par la Banque d'Empire, le fisc et l'industrie. Son conseil d'administration serait présidé par un neutre; les Etats de l'Entente et l'Allemagne y seraient représentés.

Afin de se procurer des ressources certaines, le gouvernement mettrait à sa disposition des gages productifs. Son rôle consisterait principalement à payer les fournisseurs allemands pour les livraisons en nature, ainsi que les entreprises françaises chargées de la reconstruction des régions dévastées. Telle est, semble-t-il, l'économie générale de ces deux projets. Le second paraît avoir les préférences des industriels allemands.

Il ne nous appartient pas, avant de connaître le texte précis des propositions du chancelier Cuno, d'émettre une opinion définitive sur ces nouveaux plans.

Pour l'instant, nous nous bornons à constater que les résultats positifs qu'escompte son auteur sont subordonnés à des opérations financières qui paraissent assez aléatoires, puisqu'il est impossible de savoir ce que produira un emprunt, qu'il soit intérieur ou extérieur. Et la France réclame désormais des garanties réelles et immédiates.

G. L...

M. CLEMENCEAU EN AMÉRIQUE

Un déjeuner à la Maison Blanche

Washington, 8 décembre. — Un déjeuner a été offert en l'honneur de M. Clemenceau à la Maison Blanche, auquel assistaient le président Harding, MM. Coolidge, Jusserand, Taft et plusieurs sénateurs et officiers généraux, ainsi que MM. White et Wallace, anciens ambassadeurs.

Aucun discours n'a été prononcé et la conversation était empreinte de la plus grande cordialité; puis M. Hardiuz, en ayant exprimé le désir, M. Clemenceau a rendu visite à Mme Harding, qui est encore un peu souffrante.

Aujourd'hui M. Clemenceau prononcera son principal discours au « Continental Mémorial Hall ».

M. Lloyd George va répondre à M. Clemenceau dans les journaux américains

New-York, 8 décembre. — Un certain nombre de journaux vont publier une série d'articles de M. Lloyd George sur les événements d'Europe pendant l'année 1922. Le premier de ces articles paraîtra dimanche prochain dans le « New-York American ».

M. Lloyd George y répondra aux discours prononcés par M. Clemenceau en Amérique, et fera la critique de la politique actuelle de la France.

LE PRINCE ANDRÉ DE GRÈCE A PARIS

Paris, 8 décembre. — Le prince André de Grèce est arrivé à Paris, ce matin, à 10 h. 18. Il était accompagné de la princesse Alice sa femme, et de ses deux filles.

LES GRECS REVENT DE REVANCHE

Athènes, 8 décembre. — Le général Pangalos, commandant en chef l'armée grecque, interviewé, a dit : « La Grèce est prête, si une rupture des négociations se produit dans quelques jours, à attaquer les Turcs. Nos hommes attendent avec impatience l'heure de la revanche, et nous battrons les Turcs. »

L'AVENTURE D'ASIE-MINEURE

La France n'a pas ménagé à la Grèce ses conseils de prudence

Paris, 8 décembre. — Nous relevons, dans les documents secrets relatifs à l'expédition grecque en Asie-Mineure, le compte-rendu de la conférence qui se tint le 21 février 1921, à Londres, entre les ministres alliés et grecs. Il n'est pas sans intérêt de souligner l'attitude adoptée par le gouvernement français à cette conférence. Aux excitations perfides de M. Lloyd George, la France oppose des appels pressants à la prudence.

M. Briand attira l'attention des Grecs sur les graves difficultés que présentait l'entreprise d'Asie-Mineure. Le général Gouraud, de son côté, développa, au point de vue militaire, les conseils de prudence que la France croyait devoir donner à la Grèce. A son tour, le deuxième expert militaire français, le colonel George, insista sur le caractère hasardeux de l'expédition hellénique.

Les détroits à Lausanne

Les Turcs font quelques réserves sur le projet interallié

et présentent des contre-propositions

On parle d'une suspension partielle de la Conférence du 23 décembre au 1er janvier

Lausanne, 8 décembre. — La commission des détroits s'est réunie vendredi matin. M. Ismet Pacha a fait trois réserves :

1° Sur la démilitarisation des zones adjacentes aux détroits;

2° Sur le passage des navires de guerre;

3° Sur la protection de Constantinople.

M. Tchitcherine s'est réservé de répondre ultérieurement à l'exposé turc. On se montre très favorablement impressionné sur l'issue des négociations.

Aucune de ces réserves ne compromet, en effet, ni par la forme, ni par le fond, le projet interallié. La réponse turque laisse ouverte la négociation.

LES CONTRE-PROPOSITIONS TURQUES

Lausanne, 8 décembre. — Voici, d'après ses déclarations faites par Ismet Pacha, les bases du régime que la Turquie voudrait voir appliquer dans les détroits :

1° Garantie permanente de la sécurité des détroits de Constantinople et de la Mer de Marmara.

2° Limitation des forces navales devant se rendre dans la Mer Noire;

3° Interdiction d'entretenir des navires de guerre dans la Mer Noire;

4° Libre passage, en temps de paix comme en temps de guerre, pour les navires de commerce;

5° On doit exclure la Mer de Marmara de l'expression « détroits », employée dans le projet des alliés;

6° Pas de zone démilitarisée autour du Bosphore;

7° Liberté des mouvements de troupes dans la zone démilitarisée;

8° Droit pour la Turquie d'entretenir à Constantinople et dans les détroits, des arsenaux;

9° Les limites des zones démilitarisées sont trop étendues;

10° La souveraineté turque doit être reconnue et affirmée sur les îles d'Imbros, de Ténédos et de Samothrace;

L'île de Lemnos doit être déclarée autonome;

11° Le minimum des moyens de défense devra être assuré à la presqu'île de Gallipoli.

PLUSIEURS ACCORDS PARTIELS SERAIENT RÉALISÉS

Lausanne, 8 décembre. — On croit savoir que les Turcs ont accepté les conventions internationales réglant les droits de propriété littéraire et artistique.

La sous-commission des voies de communication serait également arrivée à un accord sur la question du cabotage et du régime des navires étrangers dans les ports turcs.

ON PREVOIT UNE INTERRUPTION PARTIELLE DE LA CONFERENCE

Lausanne, 8 décembre. — On annonce qu'une suspension partielle de la conférence aura lieu vraisemblablement du 23 décembre au 1er janvier.

Lord Curzon en profiterait pour se rendre à Londres, mais le travail des sous-commissions continuerait sans interruption.

A LA CHAMBRE

La taxation de la farine et du pain
Le budget de l'Instruction publique

SEANCE DU MATIN

Paris, 8 décembre. — M. François Arago ouvre la séance, à 9 h. 40.

M. Chéron est au banc du gouvernement.

LA TAXATION DE LA FARINE ET DU PAIN PAR LES PREFETS

La Chambre a discuté le projet accordant aux préfets le pouvoir de taxer les farines et le pain vendus dans leurs départements.

M. Dumesnil se plaint que depuis l'abrogation de la loi de 1916, aucun texte n'existe plus, qui permette la répression de la spéculation.

M. Chéron, puis M. Colrat, déclarent que les magistrats demeurent libres de poursuivre les spéculateurs.

La suite de la discussion a été renvoyée à mardi.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 8 décembre. — M. Raoul Péret ouvre la séance à 15 h. 5.

LE BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de l'Instruction publique.

Un amendement de M. l'abbé Lemire

Les chapitres 34 à 110 sont adoptés.

Sur le chapitre 37, M. l'abbé Lemire propose un amendement demandant la création d'une chaire de phonétique expérimentale au Collège de France pour M. l'abbé Rousselot, vieux brave homme de prêtre qui, depuis trente ans, a, au moyen de ses découvertes, rendu de grands services.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi matin. La séance est levée à 19 h. 15; séance samedi matin.

UN DRAME A TOULON

Le directeur de la police d'Etat est tué par un malfaiteur originaire du Pas-de-Calais

Toulon, 8 décembre. — Au début de l'après-midi, la police arrêtait un individu suspect, qu'on amenait aux bureaux de la police. A peine arrivé, l'inconnu s'échappait et protégeait sa fuite en déchargeant son revolver sur les inspecteurs qui le poursuivaient. M. Charles Blanc, directeur de la police d'Etat, a été blessé grièvement à la tête.

Le malfaiteur, cerné de toutes parts, s'est rendu

MORT DE M. CHARLES BLANC

Toulon, 8 décembre. — M. Charles Blanc a rendu le dernier soupir, après deux heures de souffrances.

L'ASSASSIN EST ORIGINAIRE DU PAS-DE-CALAIS

Toulon, 8 décembre. — L'assassin, un nommé Marcellin Delval, se disant infirmier et né le 19 mars 1898, à Haisnes (Pas-de-Calais), était recherché par le Parquet de Béthune pour avoir participé à l'assassinat de deux gendarmes.

LES PRIX COGNACQ-JAY pour les familles nombreuses

Nous avons dit, hier, que l'Académie française avait tenu sa grande séance publique annuelle, dite « séance des prix de vertu », sous la présidence de Mgr Baudrillart.

Après la lecture des rapports sur les concours littéraires de 1922 et sur les prix de vertu, on a proclamé les « quatre-vingt-six dotations de 25.000 fr. chacune », de la fondation Cognacq-Jay, attribuées aux familles nombreuses.

Voici le portrait de deux lauréates :

DEUX MÈRES DE FAMILLE NOMBREUSE
En haut : Mme Bredontiot, d'Asnières, mère de dix enfants ;
En bas : Mme Lecomte, de Versailles, mère de douze enfants, et attendant le treizième.

Avant les conversations de Londres

Les propositions que M. Poincaré soumettra aux Alliés

Paris, 8 décembre. — Le président du Conseil a minutieusement étudié le plan qu'il soumettra à l'approbation des alliés :

1° Pour ce qui est de la compensation des dettes interalliées, M. Poincaré fera sans doute remarquer que l'ajournement de tout projet de compensation met hors de question une réduction de l'état de paiement du 5 mai 1921.

On fixe généralement à 100 milliards de francs papier le chiffre minimum auquel le gouvernement français consentirait à ramener la dette allemande, à supposer qu'il y ait compensation des dettes interalliées;

2° On ne peut songer actuellement à mobiliser la dette allemande par des emprunts internationaux, mais il faut préparer le jour où ces emprunts deviendront possibles, et pour cela contraindre l'Allemagne à une réforme budgétaire et monétaire;

3° Enfin, seule, l'occupation de la Ruhr pourra nous répondre du bon vouloir de l'Allemagne.

Telles sont les conditions auxquelles le gouvernement français serait disposé à accorder à l'Allemagne un moratoire dont la durée est encore à fixer.

L'Angleterre ne participerait pas à une occupation éventuelle de la Ruhr

Londres, 8 décembre. — Les milieux politiques croient savoir que le point de vue du gouvernement britannique est que si la France se décide à occuper un nouveau territoire allemand, elle doit le faire seule.

Le gouvernement des Etats-Unis, ainsi que le gouvernement anglais, regretteraient une telle action.

Arrivée des ministres belges

Londres, 8 décembre. — MM. Theunis, président du Conseil, et Jaspar, ministre des affaires étrangères de Belgique, sont arrivés vendredi matin.

M. Poincaré est parti pour Londres

Paris, 8 décembre. — M. Poincaré, se rendant à Londres, a quitté Paris, à midi, par la gare du Nord, accompagné du ministre des finances, du directeur des affaires politiques, de M. de Margerie-Brassy, secrétaire de la Conférence des ambassadeurs.

M. Poincaré est arrivé à Calais par le rapide de 15 h. 35 et a pris place à bord du paquebot « Biarritz » à destination de Douvres.

Le passage de M. Mussolini à Paris

Paris, 8 décembre. — M. Mussolini, président du Conseil des ministres d'Italie, est arrivé à Paris à 14 h. 40, venant de Lausanne. Il a quitté Paris à 15 h. 55 à destination de Londres.

Au Congrès de la Fédération régionale française

Paris, 8 décembre. — M. Humblot, sénateur, président du groupe de l'Art, au Sénat et de l'Union provinciale des Arts décoratifs, a présidé, ce matin, la séance du Congrès de la Fédération régionale française. A l'issue de cette séance, un vœu a été voté demandant que dans tous les établissement, où se pratique l'éducation et l'instruction artistique et professionnelle, une place importante soit faite à l'étude et à l'exécution des productions ayant un caractère local et régional.

LE MOUVEMET FAMILIAL ET RÉGIONALISTE DANS LE NORD

La Fédération des Unions des Familles nombreuses célèbre une grande date de son histoire :

LA COMMÉMORATION DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE LA FAMILLE

Réception de M. Henry Bordeaux, membre de l'Académie française, à Lille et à Tourcoing. — Conférence du célèbre écrivain à la Salle Industrielle, rue de l'Hôpital-Militaire

Pour commémorer le deuxième anniversaire de la « Déclaration des droits de la famille » faite en décembre 1920 par le général de Castelnau à la séance solennelle de clôture du Congrès de Lille, la Fédération des Unions de familles nombreuses du Nord de la France avait convoqué vendredi matin, salle de la Société Industrielle à Lille, ses chefs de groupements à une réunion intime, une séance de recueillement au cours de laquelle les promoteurs de ce beau mouvement après s'être reportés aux heures inoubliables de cette manifestation grandiose ont pu raviver leurs espoirs et confirmer leur foi. Par toute la France d'ailleurs, au sein de toutes les Unions régionales des cérémonies identiques se sont déroulées, affirmant une fois de plus la vitalité de la famille française et la communion de toutes les âmes de bonne volonté qui veulent, sans distinction de partis, la rénovation de la race par le foyer.

M. Louis Watine, un des dévoués protagonistes de cette sainte cause avait eu la délicate inspiration en obtenant la présence de M. Henry Bordeaux de donner à cette cérémonie toute sa valeur commémorative. L'illustre écrivain dont l'œuvre entière est un appel éloquent à la nécessité de revenir à la terre, à la petite patrie, au foyer avait alors promis de nous revenir et il ne pouvait mieux marquer la permanence des efforts de notre belle Fédération régionale qu'en choisissant la date à laquelle chacun s'était solennellement engagé dans la voie des justes revendications familiales.

Réception de M. Henry Bordeaux à Lille

Le président de la Fédération était entouré de MM. Alfred Thirlez, Romain Flipo, M. le comte d'Hespel, vice-présidents; M. le sénateur Massabuau; M. l'abbé Lestienne, représentant Mgr l'Evêque de Lille.

Parmi les chefs d'Unions et défenseurs de la famille qui assistaient à la réunion signalons MM. Michel Scalbert, Léon Dazin-Motte, Achille Glorieux, J. Crombé, Dambrine, Florin, Delerue, etc.

ALLOCUTION DE M. LOUIS WATINE

Dans une courte allocution, M. Louis Watine donne les raisons de cette journée commémorative, il énumère le fléau qui menace la France depuis trop longtemps : le manque d'enfants, la dépopulation, nœud de toutes les difficultés de ce temps et la nécessité pour les chefs de famille de se serrer les coudes.

Ce sont en effet nos familles nombreuses qui sont victimes d'une situation qu'elles ont tout fait pour empêcher. Les causes du mal sont lointaines et profondes. Elles se résument en un mot : l'individualisme, doctrine hélas consacrée, confirmée dans l'erreur depuis deux siècles. C'est l'individualisme qui après avoir séparé les hommes de Dieu les a séparés d'entre eux. Revenons aux grands groupements naturels. « Famille, région, profession, c'est le seul moyen d'infuser un sang nouveau à notre belle France. »

Le sympathique président de la Fédération tient en remerciant avec émotion M. Henry Bordeaux à rappeler les belles journées des 3, 4, 5 décembre 1920, journées du Congrès national tenu à Lille et qu'on a justement appelé : « Les Etats-Généraux de la famille française ». La manifestation de clôture au cours de laquelle le général de Castelnau lut la déclaration des « Droits de la famille » fut un véritable triomphe, à tel point que dans un article de presse pour le lendemain le maître Henry Bordeaux donnait comme titre à ses impressions : « Une révolution à Lille ». C'était en effet bien plus qu'un congrès des Associations familiales, une cet acte de foi, cette promesse en l'avenir recueillie par deux membres du gouvernement, MM. les ministres Isaac et Bretor.

M. Louis Watine remercie M. Henry Bordeaux d'avoir dégagé les doctrines familiales de l'incohérence de l'individualisme, d'avoir su marquer dans toute son œuvre cet attachement aux grandes traditions, et saluer en lui un précurseur.

ALLOCUTION DE M. HENRY BORDEAUX

En un langage sobre et familier, l'illustre auteur de « La Maison » et « Les pierres du Foyer » reporte modestement les louanges qui viennent de lui être décernées, sur les grands défenseurs de la famille au siècle dernier, les Bonald, Joseph de Maistre, Auguste Comte, Le Play, et plus près de nous, des romanciers observateurs, le Balzac du « Médecin de campagne », Paul Bourget et les Louis Veuillot et Charles Maurras, dont il n'a été que l'héritier et le continuateur.

Si ces idées préparent et commandent les faits, la réciproque est également vraie, et M. Henry Bordeaux, après avoir évoqué des souvenirs d'enfance et de jeunesse, commente ce fait qui l'a frappé : Ces grands hommes étaient le plus souvent fils de familles nombreuses, ils furent l'aboutissement d'une race, ce qui lui permet d'ajouter avec justesse, qu'il y a dans le problème familial autre chose qu'une question de quantité, il y a aussi un problème de qualité. Le problème du nombre est tellement angoissant aujourd'hui qu'il commande l'avenir, mais il faut songer à préparer au pays une élite de bons ouvriers à l'esprit largement ouvert aux idées de vie.

Le maître magnifie, en terminant, l'œuvre de la Fédération du Nord.

ALLOCUTION DE M. MASSABUAU

M. Massabuau, sénateur de l'Aveyron, excuse son illustre compatriote et ami, M. le général de Castelnau, retenu par les travaux parlementaires, et qui l'a chargé d'apporter à l'Union du Nord toute sa sympathie.

L'orateur rappelle que depuis deux siècles, la famille est brimée par l'Etat, et montre l'urgence de retourner aux saines traditions. « Un des grands maux de l'époque, précise-t-il, est l'exagération du divorce, et M. Massabuau renforce sa thèse de l'autorité du président de la Chambre de Commerce de Tours qui, au dernier Congrès de la Natalité, a nettement montré que cette institution était cause pour une grande part, de la crise de dépopulation. »

Nous voulons, conclut-il, faire le bloc des chefs de famille; il faut fonder le parti de la famille, sans distinction d'opinion, et obtenir au plus vite la plus actuelle de nos revendications, le vote familial. Tout le reste nous sera donné par surcroît.

Puis le sénateur de l'Aveyron donne lecture de la proclamation des Droits de la famille, que nous nous faisons un devoir de publier :

LES DROITS DE LA FAMILLE

La famille, fondée sur le mariage, hiérarchiquement constituée sous l'autorité paternelle, a pour fin de **transmettre, d'entretenir, de développer, de perpétuer** la vie humaine. Elle dispose à cet effet de droits imprescriptibles, antérieurs et supérieurs à toute loi positive.

I. — La famille a **le droit de se multiplier.** C'est d'elle que la Patrie tient ses citoyens, ses soldats, ses artisans, ses missionnaires, ses pionniers. Tout ce qui entrave la transmission de la vie — propagande immorale, désorganisation du travail, mauvaise répartition des profits ou des charges publiques — atteint la famille dans le plus essentiel de ses droits.

II. — La famille a **des droits d'éducation.** Elle doit former le corps, l'intelligence, l'âme de l'enfant. Elle a donc le droit de mettre en œuvre tous les moyens légitimes qui concourent à cette triple fin et spécialement d'entretenir avec l'école des relations suivies de collaboration et de contrôle.

III. — La famille a **le droit d'être protégée** contre les fléaux divers qui la menacent de dissolution : licence des rues, des spectacles, d'une certaine presse ; alcoolisme, tuberculose; régime du taudis, multiplication des divorces.

IV. — La famille a **le droit de posséder.** Société vivante et concrète, naissant et vivant au milieu des biens extérieurs qui l'environnent, elle a le droit, non seulement à un foyer décent, mais à l'acquisition facile d'un bien ou domaine familial, à la culture d'un fragment du sol national.

V. — La famille a **le droit de se perpétuer.** Elle ne meurt pas plus avec les représentants temporaires de l'autorité domestique que l'Etat ne meurt quand disparaissent les dépositaires de l'autorité politique. La transmission héréditaire du patrimoine doit lui être garantie, sans que le bien familial soit amputé par d'excessifs impôts de mutation ou pulvérisé par le partage forcé en nature.

VI. — La famille a **le droit de vivre de son travail.** Doit être proscrit tout régime de la production qui mineraît les forces vives de la mère, de l'enfant ou qui troublerait la vie familiale. Doit être assuré par des organisations appropriées, sous l'égide de la profession et de la loi, le salaire suffisant pour faire vivre la famille.

VII. — La famille a **droit à la justice distributive.** Les impôts, les charges, les tarifs, les subventions, les allocations de vie chère, les pensions, doivent être calculés, non en fonction de l'individu seul, mais en fonction de la famille.

VIII. — La famille, vraie cellule sociale, a **le droit d'élire** des mandataires aux assemblées de la commune, du département, de la région, de la nation. Le père dispose, en sus de sa voix personnelle, d'un nombre de voix égal ou proportionnel à celui des enfants mineurs non émancipés qui sont sous sa puissance. La mère vote au nom du père mort, absent, interdit, déchu.

IX. — La famille étant la source de toute grandeur nationale, de toute prospérité économique, c'est le bien familial qui doit être à la fois **inspirateur** et **coordinateur des lois sociales.** Toute loi, tout décret, toute jurisprudence, tout régime administratif, jugé, après expérience, malfaisant ou périlleux pour la famille, doit être revisé. Il faut donc que la famille ait sa part d'influence propre dans les organismes, quels qu'ils soient, qui ont pour fonction de préparer la loi ou d'en assurer l'exécution.

En un mot, l'famille d'abord. Et le reste, si la Famille est forte, unie et prospère, viendra par surcroît.

A TOURCOING

A L'INSTITUTION DU SACRÉ-CŒUR

Réception de M. Henry Bordeaux par le Cercle d'études régionalistes

Après un déjeuner intime qui eut lieu à 13 h. au Comité d'études familiales, M. Henry Bordeaux s'est rendu à 15 h. à l'Institution du Sacré-Cœur, où une réception avait été organisée par le Cercle d'études régionalistes. L'éminent Académicien était accompagné de MM. Massabuau, sénateur; L. Watine, président de la Fédération des Familles nombreuses; Joseph Leroux, président du Comité catholique; Joseph Crombé, avocat; Achille Glorieux.

Dans la salle des fêtes avaient pris place les membres du Cercle d'études régionalistes ainsi que de nombreux élèves du Collège.

ALLOCUTION DE M. le Chanoine LELEU

En recevant son hôte distingué, **M. le chanoine Leleu** dit le grand honneur pour l'Institution de posséder quelques instants M. Henry Bordeaux, qui par son œuvre et sa vie sert la cause catholique et française. « En face de vous, déclare M. le Supérieur, vous avez, M. l'Académicien, nos jeunes gens du Cercle d'études régionalistes et les élèves des classes supérieures. C'est pour eux un précieux encouragement que de vous voir et de vous entendre. Les paroles que vous prononcerez tomberont, soyez-en sûr, sur une terre féconde. »

M. le chanoine Leleu salue M. le sénateur Massabuau, les personnalités présentes et laisse la parole à M. Vandendriesche, vice-président du Cercle. Le sympathique avocat rend hommage au brillant défenseur de l'idée familiale et régionale qu'est M. Henry Bordeaux. « La famille et la région, battues en brèche par les principes de 89, constituent en base de la vie sociale normale. Personne n'a mieux que vous, dit-il, dégagé ces deux forces qui conditionnent le relèvement de la Patrie. Guidés par vous, nous verrons la maison se reconstruire bientôt avec l'aide du catholicisme. La jeunesse actuelle n'a pas plus « de peur de vivre » que les aînés n'ont eu la « peur de mourir ».

Au nom du Cercle littéraire, M. Dumortier parle à son tour du charme, de la poésie, de l'œuvre du brillant écrivain.

CAUSERIE DE M. HENRY BORDEAUX

Avec l'esprit et la simplicité tranquille de l'académicien, M. Henry Bordeaux remercie M. le Supérieur, les membres du Cercle d'études régionalistes de leur aimable accueil.

Il évoque, en assemblant quelques récits charmants, ses souvenirs de jeunesse, l'endroit où il a grandi, les premiers contacts avec la nature en compagnie de son aïeul et de son père. Puis, marquant de quelle façon s'est effectué son développement intellectuel : « Il faut juger les abstractions à travers les réalités », déclare-t-il. Cet enseignement paternel que j'ai reçu, je viens vous le transmettre à mon tour. Vous êtes à une époque de grandes difficultés. Il faut y faire face. Vous n'aurez pour cela qu'à recourir aux forces d'éducation qui vous sont communiquées par vos maîtres et votre famille. Je souhaite qu'un jour, se lève parmi vous un poète qui exprimera la personnalité de votre sol. »

Succédant à M. Henry Bordeaux, M. le sénateur Massabuau montre la nécessité des familles et régions dans l'Etat. Il dénonce l'impuissance de la théorie de Rousseau à faire une nation forte. « La religion doit relier entre eux, dit-il, individus et groupes différenciés par leurs atavismes et leurs mœurs. »

Faisant un tout des paroles exprimées au cours de la trop rapide entrevue, M. le chanoine Leleu, avec cet art de bien-dire qui lui est propre, dégage pour terminer les enseignements exposés au sujet de la région et de la famille. « Tourcoing, dit-il en s'adressant à M. Henry Bordeaux, est un petit coin demeuré fidèle aux traditions. Nous garderons longtemps le souvenir de votre visite qui a été pour tous une joie et une fierté. »

Après cette réception qui a pris fin à 16 h. 45, l'éminent académicien a quitté Tourcoing pour prendre la direction de Lille.

Réception de M. Henry Bordeaux à l'Université catholique de Lille

Sur l'invitation de Mgr le Recteur, au nom de l'Ecole des Sciences Sociales et Politiques, M. Henry Bordeaux a été reçu, à 16 h. 30, dans le salon de l'Hôtel Académique, rue François-Racs. En compagnie des personnalités mentionnées plus haut, MM. les administrateurs, maîtres et professeurs, une section d'étudiants de l'Ecole des Sciences Sociales et Politiques, et de nombreuses notabilités de la région avaient tenu à venir saluer l'illustre écrivain.

ALLOCUTION DE Mgr LESNE

Mgr Lesne, recteur, présente à M. Henry Bordeaux, l'hommage et la sympathie de toute une jeunesse ardente, laborieuse, attachée à son idéal, à ses traditions, à sa maison.

Notre université, dit-il, a la religion du foyer et c'est parce que le foyer qu'elle fait éclore est religieux. « L'Alma Mater » n'est-elle point le prolongement moral et religieux de l'éducation familiale en même temps que source de foyers chrétiens ?

Dans le Nord la plupart des familles nombreuses appartiennent à l'élite sociale; nos jeunes gens sentent que la cause de la famille est la leur.

Le recteur termine en saluant l'hôte de l'Université d'avoir toujours été un des meilleurs ouvriers qui travaillent en France à la reconstitution du foyer.

Non seulement vous êtes maître en l'art de bien dire, mais vous l'êtes aussi en celui, beaucoup plus précieux, de bien penser et d'aider à bien penser. J'ajoute au salut que nous vous devons, mes remerciements à tous ceux qui veulent être avec vous les défenseurs de la famille française.

ALLOCUTION DE M. EUGENE DUTHOIT

M. Eugène Duthoit, au nom de l'Ecole des Sciences Sociales et Politiques, dont il est un des maîtres les plus autorisés, tient à dire à M. Henry Bordeaux ce que l'Ecole lui doit de grands exemples de conscience intellectuelle et d'observation patiente et féconde.

Il le félicite d'avoir marqué l'influence des impondérables dans la vie économique et sociale et d'avoir su peser à côté de l'intérêt d'autres facteurs non moins puissants, tels que croyances, sentiments, passions. C'est ainsi qu'a pu être remise à sa vraie place, la famille cellule sociale.

M. Duthoit termine cet éloge délicat en saluant en M. Henry Bordeaux le continuateur très autorisé de la glorieuse lignée des de Maistre, Bonald et Fustel de Coulanges.

CAUSERIE DE M. HENRY BORDEAUX

Après quelques mots de M. Massabuau, qui s'élève en apostrophes imagées contre l'individualisme, M. Henry Bordeaux tient à développer en quelques traits et devant un auditoire avide de l'entendre, ses idées directrices sur la défense de la famille.

Nous ne saurions reproduire cette causerie suggestive, ce magistral tableau d'histoire de la famille à travers les âges, depuis la cité antique où le culte du foyer, de la flamme qu'on entretenait avec un soin religieux, jusqu'aux temps modernes où l'abaissement des idées morales et l'individualisme nous ont menés au danger de voir s'éteindre le flambeau de vie.

Dans une langue harmonieuse, qui enveloppe agréablement l'idée féconde, le maître nous fait successivement saisir le contenu profond du mot « héritage », la part prépondérante de la femme française qui a fait à travers l'histoire la force et la grandeur de nos foyers, l'action dissolvante du divorce, etc.

L'orateur conclut : « La guerre a mis en valeur la famille, d'un seul coup elle l'a élevée au pinacle. Le respect de la vie, le respect de la famille revient. C'était notre force dans la guerre, ce sera notre force dans la paix. La poussée de l'opinion, forcera nos représentants à s'occuper d'elle. »

M. Henry Bordeaux associe, dans sa péroraison, le problème de défense du foyer à cet autre non moins actuel de la nécessité du retour à la terre pour acclamer l'union de la famille et de la terre françaises. Il faut savoir oser, n'avoir pas cette peur de la vie, qui faisait dire des pères de famille, à Charles Peguy : « ces grands aventuriers du monde moderne », et revenir à une vieille action sociale de la dame : il n'est les